

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 22/11/2013

➤ **Délégation du service public de distribution d'eau potable, choix du délégataire, contrat de délégation**

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise Lyonnaise des Eaux est retenue pour la délégation par affermage du service de distribution d'eau potable pour une durée de 10 ans.

Unanimité

Les tarifs de l'eau pour 2014 sont fixés ainsi : Abonnement : 40.66 €

Tranche 1 (0 à 80 m3) : 0.350 €

Tranche 2 (81 à 130 m3) : 0.270 €

Tranche 3 (131 à 250 m3) : 0.177 €

Tranche au-delà de 250 m3 : 0.167 €

Unanimité

➤ **Modification du tableau des effectifs**

Création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 5 décembre 2013.

Unanimité

➤ **Loyer local communal**

Le loyer du local communal servant actuellement à l'atelier « Le Pot au Feu » est fixé à 100 euros par mois.

Un avenant à la convention de mise à disposition des locaux a été pris pour prolonger l'occupation des lieux jusqu'au 30 septembre 2014.

Unanimité

➤ **Décisions modificatives**

Une décision modificative a été prise pour équilibrer les opérations d'ordre du budget communal.

Une autre décision modificative a du être prise pour un équilibrage de crédit.

Unanimité

➤ **Mise à disposition du service travaux de Morlaix Communauté**

Dans un souci de mutualisation des services, Morlaix Communauté propose de mettre à disposition des communes qui le souhaitent, les agents du service travaux, pour réaliser des missions tels que des diagnostics techniques, conseils, classement de voirie, ou tout autre domaine de la compétence du service.

Le cout de la mise à disposition des agents est fixé à 30 € de l'heure ou 210 € la journée.

Autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du Service travaux de Morlaix Communauté.

8 pour, 1 abstention